

Délibérations du 24 novembre 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 24 novembre 2023, 9h15**, en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 24

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Martin BARNIER, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Maxime THIMON, Antoine TRUPIANO REMILLE, Camélia BOUDJEMA, Emilia GRUN, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Alaïs NALLET, Sam TROUILLOUD

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Hervé GOLDFARB

Invité.es : Sylvie DADOMO, Reza HADJIKHANI, Morgane GUIVARCH, Arthur RAVIX, Vincent BENOIST, Pierre-Yves STEUNOU, Stéphane POTA, Mathis GIROUD, Sébastien VALIN

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Laurie FABRE

AVIS

Maquettes 2024-2025

02 – Maquettes 2024-2025

Présentation des modifications de maquettes de formation pour l'année 2024-2025, conformément à la note de cadrage. Environ 15% des 450 demandes reçues ont pu être traitées et déposées avant le 16/11 (date limite du dépôt des demandes), pour pouvoir être présentées au vote de la CFVU de ce jour. La vérification est toujours en cours pour le reste de ces demandes, dans l'objectif d'un passage en CFVU au 22/12/2023.

ISPEF

- Master 2 International francophone en éducation et formation

TT

- Licence 1, Licence 2 et Licence 3 Géographie et aménagement

- Licence 1 et Licence 2 majeure Histoire Turin
- Master 1 et Master 2 Mondes Médiévaux

ASSP

- Master SDO FC
- Master 1 et 2 IDS ANACIS

DROIT

- Master 1 P1 Justice, procès et procédures
- Master 2 P1 et P2 Justice, procès et procédures

IETL

- Master 2 Droit social Juriste en droit social et en ingénierie sociale

LANGUES

- L3 LLCER Portugais
- L1 L2 L3 LLCER Anglais
- L1 L2 LLCER Allemand Lettres Leipzig

ICOM

- DPACI
- Master 1 et Master 2 NPJ
- Master 2 OPSIE
- Master 2 BiA
- Master 2 SISE

SEG

- L3 GOPPE
- M1 Analyse et politique économique
- M2 Expertise-intervention sur le travail l'emploi et les RH
- M2 MEEF SES
- M2 Economics Finance
- M2 Management des opérations de marché

Des précisions sont demandées par les élu.es GAELIS sur le volume horaire des stages en rapport avec le volume total d'heures de formation. Ces précisions seront apportées par la DF avant la prochaine CFVU, mais n'empêchent pas la mise au vote des maquettes concernées.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24</p> <p>Vote 01 – Avis favorable</p>	23	0	1	0

Capacités d'accueil, attendus et critères 2024-2025 Parcoursup

03 – Capacités d'accueil, attendus et critères 2024-2025 Parcoursup

Présentation des capacités d'accueil, attendus locaux et cadrage des modalités d'examens des candidatures sur la plateforme Parcoursup pour la rentrée 2024-2025. Les attendus locaux sont présentés sous réserve de régularisation de

la part du responsable pédagogique. En effet, à l'ouverture de la plateforme, la référente Parcoursup s'est aperçue que les textes demandés devaient être réduits en nombre de caractères, ce qui n'avait pas été annoncé par avance.

Les capacités d'accueil ont d'abord été abordées séparément des attendus et critères. Les capacités ont fait l'objet d'un premier vote, sous réserve de l'ouverture unique pour la mention « éco-gestion LEA parcours international », et ont reçu un avis favorable.

Les attendus Parcoursup ont fait l'objet d'un deuxième vote et ont reçu un avis favorable. Un complément sera présenté à la CFVU du 22 décembre 2023. La fiche critères fait l'objet d'une correction (erreur) par rapport à la version votée à la CFVU d'octobre. Une discussion s'engage sur le caractère obligatoire du projet motivé, mais proposition est faite d'en discuter dans un autre cadre, pour la préparation de la campagne 2025.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 02 – Avis favorable	20	4	0	0
	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 23 Vote 03 – Avis favorable	19	4	0	0

Capacités d'accueil, attendus et critères 2024-2025 Mon Master

04 – Capacités d'accueil, attendus et critères 2024-2025 Mon Master

En vue de la rentrée 2024-2025 et des informations à donner pour renseigner la plateforme Mon Master, présentation des capacités offertes et critères des Masters 1.

Les capacités d'accueil ont d'abord été abordées séparément des attendus et critères. Des ajustements ont été réalisés en séance pour certains parcours. Les élu.es proposent de n'accepter ni hausse importante ni baisse qui ne soit dûment justifiée. Les capacités des mentions de psychologie (hors ICLy) sont votées à part :

ASSP

- Mention Science politique : La CAL proposée par la CFVU est de 100 (demande de la composante : 80 pour les trois parcours confondus).
- Mention Sciences Sociales parcours LUCIDITE : La CAL proposée par la CFVU reste à 35 (demande de la composante : 25)

Faculté de Droit JVD

- Mention Droit public, parcours Action publique - ICLY : la CAL a été fixée à 25
- Mention Droit des affaires parcours International Trade and Investment Law – ICLy : la CAL a été fixée à 30
- Mention Droit des affaires parcours Droit du marché digital et des données – ICLy : la CAL a été fixée à 25
- Mention Droit privé parcours Droit de l'enfant et des personnes vulnérables – ICLy : la CAL a été fixée à 45

Langues

- Études Hispaniques CREAME CREAtion Mémoire : La CAL proposée par la CFVU reste à 20 (demande de la composante : 18).
- Espagnol : La CAL proposée par la CFVU reste à 40 (demande de la composante :

LESLA

- Lettres Linguistique et stylistique des textes littéraires (LSTL) : La CAL proposée par la CFVU reste à 10 (demande de baisse à 8).

- MEEF 2ND DEGRE / LETTRES: La CAL proposée par la CFVU reste à 40 (dont 15 en lettres classiques, 25 en lettres modernes). Demande de hausse de la composante à 45).

Psychologie :

- Psychopathologie clinique psychanalytique Psychopathologie clinique psychanalytique - ICly : la CAL a été fixée à 45

II

- Histoire moderne et contemporaine : la CAL proposée par la CFVU est de 45 (demande de la composante : 38).
- Mondes anciens : La CAL proposée par la CFVU reste à 22 (demande de la composante : 20)

Motion du Conseil de l'Institut de Psychologie, relative aux Capacités d'accueil de la mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Il a ensuite été présenté aux élu.es une Motion du Conseil de l'Institut de Psychologie, relative aux Capacités d'accueil de la mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique, dans le cadre de la campagne "Mon Master" 2024-2025. Les équipes pédagogiques de l'Institut de Psychologie avaient demandé une réduction de la Capacité d'Accueil Limitée (CAL) pour la première année de ce Master, ramenant cette capacité de 160 à 120 places. Cette réduction d'effectif avait reçu un vote favorable unanime des membres élu.es du Conseil de l'Institut de Psychologie le mardi 14 novembre 2023.

Cette demande de réduction d'effectifs ayant été rejetée par le rectorat au motif que la filière Psychologie est trop en tension pour que la capacité d'accueil totale de ses masters soit réduite, les membres du Conseil de l'Institut de Psychologie appellent donc les membres élu.es des Conseils Centraux à voter contre la proposition qui leur est faite de maintenir la CAL de ce Master à 160, et à exiger sa réduction à 120.

En conséquence de cette motion, les élu.es de la CFVU souhaitent que les capacités de l'Institut de Psychologie soient votées séparément.

Le point 04 a donc fait l'objet de 3 votes ; le premier concerne toutes les capacités d'accueil 2024-2025 sauf l'Institut de Psychologie, et a reçu un avis favorable. Le deuxième vote concerne les capacités d'accueil de l'Institut de Psychologie : proposition est faite de maintenir les capacités d'accueil des mentions de psychologie, ce qui fait l'objet d'un avis défavorable. Le 3^{ème} vote concerne les attendus et critères 2024-2025 et a reçu un avis favorable.

Capacités d'accueil 2024-2025 sauf Institut de psychologie Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 04 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	14	4	3	0
Capacités d'accueil 2024-2025 Institut de psychologie Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 05 – Avis défavorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	2	15	4	0
Attendus et critères 2024-2025 Mon Master Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 06 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	17	4	0	0

Calendrier campagne e-candidat

05 – Calendrier campagne e-candidat

Présentation du calendrier des campagnes de candidatures ecandidat pour l'année 2024-2025. Il s'agit du calendrier général : des dérogations pourront être demandées ultérieurement par formation.

Licence 2 et 3 :

1ère vague : ouverture le 07 mai 2024, fermeture le 10 juin 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 29 juin 2024
2ème Vague : ouverture le 09 juillet 2024, fermeture le 18 juillet 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 27 août 2024

Licence Professionnelle :

1ère vague : ouverture le 07 mai 2024, fermeture le 10 juin 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 29 juin 2024
2ème Vague : ouverture le 09 juillet 2024, fermeture le 19 août 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 27 août 2024

Masters 1 :

1ère vague : ouverture le 18 avril 2024, fermeture le 13 mai 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 10 juin 2024
2ème Vague : ouverture le 09 juillet 2024, fermeture le 19 août 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 27 août 2024

Masters 2 :

1ère vague : ouverture le 07 mai 2024, fermeture le 10 juin 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 29 juin 2024
2ème Vague : ouverture le 09 juillet 2024, fermeture le 19 août 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 27 août 2024

Diplômes d'université :

1ère vague : ouverture le 07 mai 2024, fermeture le 10 juin 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 29 juin 2024
2ème Vague : ouverture le 09 juillet 2024, fermeture le 19 août 2024, date limite de réponse aux candidat.es le 27 août 2024

Candidature des étudiants Campus France - Études en France :

L2, L3 et Master : Dossiers à examiner par la commission pédagogique entre le 14 mars et le 25 avril 2024
Date limite de réponse aux candidats : 30 avril 2024
Date limite décision du candidat : 31 mai 2024

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 07 – Avis favorable</p>	16	5	0	0

Conventions

07 – Conventions

- **Master Sciences Po parcours Analyse des Politiques Publiques (APP), Évaluation des Politiques Publiques (EPP) et Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires (PAGERS) (UFR : ASSP ; Partenaires : IEP / VetagroSup Lyon / École Nationale des Services Vétérinaires / L'École Nationale des Travaux Publics de l'État)**

Cet avenant à la convention d'application de partenariat, pour la mention Science Politique, relative à la convention-cadre pour la mise en œuvre de la co-accréditation des masters du site de Lyon Saint-Etienne signée par l'Université Lumière Lyon2, l'Université Jean Monnet et l'École Normale Supérieure de Lyon, prolonge d'une année les modalités d'organisation et de gestion des parcours Analyse des Politiques Publiques (APP), Évaluation des Politiques Publiques (EPP) et Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires (PAGERS) pour lesquels Sciences Po Lyon, partenaire principal de l'Université Lumière Lyon2, VetAgro Sup et de l'ENTPE.

- **Licence 2 et/ou L3 de SEG, délivrées par l'Université Lumière Lyon 2 (UFR : SEG ; Partenaires : École Centrale de Lyon)**

La présente convention de partenariat a pour objet d'établir Les élèves de l'École Centrale de Lyon (ECL) peuvent s'inscrire dans la formation secondaire diplômante, à la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion (SEG) de l'Université Lumière Lyon 2, en vue de l'obtention de la deuxième année de Licence et/ou de la troisième année de Licence de SEG, délivrées par l'Université Lumière Lyon 2.

- **Licence Professionnelle « Produits des terroirs, circuits courts et gastronomie » (UFR : TT ; Partenaires : GRETA-CFA HRA Public)**

Le présent avenant stipule que la formation est reconduite suivant les mêmes modalités pour l'année scolaire 2022-2023. L'annexe 1 précise le calendrier de la formation pour l'année scolaire 2022-2023. L'annexe 2 précise l'avenant financier en vigueur pour le reversement l'année scolaire 2022-2023.

- **Réalisation commune d'une audiodescription à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel (UFR : LESLA ; Partenaires : Théâtre Les Célestins)**

La présente convention spécifique a pour objet la réalisation commune d'une audiodescription à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. Cette audiodescription sera réalisée par les étudiants du Master Arts de la Scène de l'Université, pour le spectacle *Nous ne sommes plus...* du théâtre KnAm programmé au Théâtre en octobre 2023

- **Dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel (UFR : LESLA ; Partenaires : L'ASSOCIATION LES NOUVELLES SUBSTANCES)**

La présente convention spécifique a pour objet la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. Ce dispositif consiste en l'accompagnement individuel des spectateurs malvoyants des SUBS aux spectacles de leur choix par des étudiants en Arts de la Scène de l'Université Lumière Lyon 2.

- **Dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel (UFR : LESLA ; Partenaires : Association PÔLE EN SCÈNES)**

La présente convention spécifique a pour objet la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. Ce dispositif consiste en l'accompagnement individuel des spectateurs malvoyants du Théâtre aux spectacles de leur choix par des étudiants en Arts de la Scène de l'Université Lumière Lyon 2

- **Dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel (UFR : LESLA ; Partenaires : Théâtre de la Croix-Rousse)**

La présente convention spécifique a pour objet la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. Ce dispositif consiste en l'accompagnement individuel des spectateurs malvoyants du Théâtre aux spectacles de leur choix par des étudiants en Arts de la Scène de l'Université Lumière Lyon 2

- **Dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel (UFR : LESLA ; Partenaires : MAISON DE LA DANSE)**

La présente convention spécifique a pour objet la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à destination des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel. Ce dispositif consiste en l'accompagnement individuel des spectateurs malvoyants de la Maison de la Danse aux spectacles de leur choix par des étudiants en Arts de la Scène de l'Université Lumière Lyon 2.

- **Formation au DUMI 2ème année en stage du CFMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école (UFR : LESLA / CFMI ; Partenaires : Mairie de Meylan, Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, Mairie de Décines-Charpieu, Mairie de Gières – École municipale de musique, Commune de Jons, Mairie d'Oullins, Mairie de Pierre-Bénite, Mairie de Saint-Priest, Mairie de Vienne, Commune de Villars les Dombes, Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse)**

Chaque convention a pour objet de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire. Les 11 collectivités accueillent pendant une année universitaire un.e étudiant.e en stage dans une école de son territoire, pour des séances de musique à l'école, à raison d'une journée par semaine. Une convention Pstage est en parallèle signée avec l'Éducation nationale.

- **Certification Linguaskill Cambridge en langue anglaise des stagiaires de la formation continue de l'Université Lumière Lyon 2 (UFR : LANGUES ; Partenaires : École La Mâche)**

Le présent avenant a pour objet la passation de la certification Linguaskill Cambridge au sein de l'École La Mâche en présentiel ou à distance.

- **Master 1 de la section MEEF « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation mention Professeur des Écoles ». (UFR : ISPEF ; Partenaires : Les Célestins - Théâtre de Lyon)**

La convention définit les conditions pédagogiques et financières du partenariat entre Les Célestins - Théâtre de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 qui développent depuis plusieurs années une étroite collaboration des projets artistiques et culturels. Pour la saison 2023-2024, le partenariat sera renforcé avec le Master 1 de la section MEEF « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation mention Professeur des Écoles ».

- **Licence STS (Sciences Technologies et Santé) (UFR : PSYCHO ; Partenaires : UCBL)**

La présente convention détermine les conditions d'enseignements pour les UE transversales ainsi que les conditions financières de cette coopération.

- **Découverte l'offre de formation et le campus des Berges du Rhône de l'Université Lumière Lyon 2 (COSIE ; Partenaires : Le Lycée Notre-Dame de Sion Fransiz Lisizi d'Istanbul (TURQUIE))**

La présente convention a pour objet de permettre aux 40 lycéens du lycée Notre Dame de Sion et leurs 4 accompagnants, en voyage d'orientation en France, de découvrir l'offre de formation et le campus des Berges du Rhône de l'Université Lumière Lyon 2. Ce dispositif vise à faciliter les choix d'orientation des lycéens qui s'engagent dans l'enseignement supérieur.

Les documents **07.02.02_Convention_pedagogique_Master_Pro_CAP Compétence Lyon** et **07.06_CONVENTION LP Mode_ULL2-Maya** ont été retirés du vote pour cette séance.

La convention **07.11 / Licence professionnelle Droit, Économie, Gestion Mention : Assurance, Banque, Finance (UFR : SEG ; Partenaires : CAP COMPETENCES)** a quant à elle été ajoutée en séance, et a fait l'objet d'un vote à part.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Conventions sauf Master pro CAP compétence et LP mode Maya Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Vote 09 – Avis favorable	18	0	2	0
Convention Licence pro CAP Compétence 2022 Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Vote 10 – Avis favorable	18	0	0	0

Fait à Lyon, le 24 novembre 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

